

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BÉTHUNE BRUAY
NOEUX ET ENVIRONS**

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 1^{er} FEVRIER 2017

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Le Mercredi 1^{er} février 2017, à 19 H 00, le Bureau communautaire s'est réuni, en l'Hôtel Communautaire, sous la Présidence de Madame Nadine LEFEBVRE, Vice-présidente de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du jeudi 26 janvier 2017 dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS :

LEFEBVRE Nadine, Vice-présidente

COPIN Léon, TASSEZ Thierry, BLONDEL Bernard, NAPIERAJ Jacques, DELELIS Bernard, MOREAU Pierre, MARCELLAK Serge, GAQUERE Raymond, COFFRE Marcel, LEVENT Isabelle, MILOSZYK Philippe,

Vice-présidents,

ANDREOTTI Patrice, BAROIS Pascal, BEVE Jean-Pierre, BUIRETTE Colette, CANLERS Guy, CHRETIEN Bruno, CLAIRET Dany, CLEMENT Jean-Pierre, COURTOIS Jean-Louis, DECOURCELLE Catherine, DELABRE Hervé, DELECOURT Dominique, DELEVAL Eric, DELOMEZ Daniel, DENDIEVEL Robert, DEROUBAIX Hervé, DESSE Jean-Michel, DRUMÉZ Philippe, FIANCETTE Christophe, FLAHAUT Jacques, FLAN Emile, FLINOIS René, GAROT Line, GLUSZAK Franck, JOLY Alain, LECLERCQ Odile, LECOMTE Maurice, LECONTE Maurice, LEMAITRE Claude, LEROY Michel, LIEVEN Ronald, LOISON Jasmine, MACKÉ Jean Marie, MALBRANQUE Gérard, MANTEL Bernard, MINIOT Jacques, NEVEU Jean, OGIEZ Gérard, PATRON Séverine, PEDRINI Lelio, POMART Jean-Hugues, PRUVOST Marcel, RAOULT Philippe, ROGER Roland, SELIN Pierre, SGARD Alain, TAILLY Gilles, TIRLOIR Serge, VALET Roger, VASSEUR Corinne,

Conseillers délégués,

TASSEZ Thierry, Président de groupe des élus du Groupe socialiste et citoyen,

BLONDEL Bernard, Président de groupe des élus du Groupe communiste et républicain,

Membres avec voix consultatives,

PROCURATIONS :

COURTOIS Jean-Marie donne procuration à DELOMEZ Daniel, DELCROIX Daniel donne procuration à COPIN Léon, LAVERSIN Corinne donne procuration à DELELIS Bernard, DUPONT Yves donne procuration à DECOURCELLE Catherine, WACHEUX Alain donne procuration à LEFEBVRE Nadine, DELAHAYE Gérard donne procuration à GAQUERE Raymond, TASSEZ Thierry donne procuration à MARCELLAK Serge,

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

WACHEUX Alain,

Président,

GACQUERRE Olivier, DELCROIX Daniel, DELAHAYE Gérard,

Vice-présidents,

BERRIER Philibert, BOUVART Guy, CASTELL Jean-François, CAUWET Philippe, COCQ Bertrand, COCQ Marcel, COUROUBLE Xavier, COURTOIS Jean-Marie, DEFOSSEZ Paul-André, DELANNOY Alain, DELETRE Bernard, DOUVRY Jean-Marie, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel, DUPONT Yves, ELAZOUZI Hakim, FLAJOLET André, FOUCAULT Gérard, GUYOT Ludovic, HANNEBICQ Franck, HENNEBELLE André, HERBAUT Jacques, HOCQ René, KACZMAREK Ceslas, LADEN Jacques, LAVERSIN Corinne, LEFEBVRE Anne-Marie, MARTEL Jean Jacques, MASSART Yvon, PHILIPPE Danièle, PICQUE Arnaud, QUESTE Dominique, SEULIN Jean-Paul, SOUILLART Virginie, VINCENT Claudine, WALLET Frédéric,

Conseillers délégués,

CAILLIAU Bernard, représentant de la commune associée de Labuissière,

BODLET Jean, représentant de la commune associée de Molinghem,

DISSAUX Thierry, représentant de la commune associée de Berguette,

Monsieur DRUMÉZ Philippe, est élu Secrétaire,

La séance est ouverte,

Rapporteur : WACHEUX Alain

1) ADHESION A L'ASSOCIATION FINANCES – GESTION - EVALUATION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (AFIGESE)

« L'AFIGESE est une association de professionnels des collectivités territoriales, travaillant sur les métiers des finances, du contrôle de gestion, de l'évaluation des politiques publiques et aux fonctions touchant plus généralement à la gestion et au management (organisation, conseil, pilotage, audit, inspection...).

Cette association affirme son attachement aux valeurs suivantes :

- la libre administration des collectivités territoriales
- la prise en compte du citoyen au centre de la problématique du service public
- le professionnalisme, la transversalité et le partage des cultures

Les moyens d'action de l'AFIGESE sont :

- l'organisation d'une manifestation annuelle appelée les Assises de la fonction financière, du contrôle de gestion et de l'évaluation des politiques publiques des collectivités territoriales
- l'organisation de formations sur tout sujet concernant les fonctions et métiers cités ci-dessus
- la constitution de groupes de travail sur des sujets préoccupant les collectivités territoriales et se rapportant aux mêmes fonctions et métiers

Les statuts de l'AFIGESE permettent aux collectivités territoriales et organismes de droit public d'en devenir membres, offrant à leurs cadres un lieu d'échanges, de formation et de confrontation des problèmes rencontrés, dans une optique de plus grand professionnalisme et de performance de leur collectivité.

La qualité de membre de cette association permettra notamment de bénéficier d'un tarif privilégié pour l'inscription d'élus ou d'agents de la collectivité aux Assises annuelles et à toute formation organisée par cette association ou en liaison avec d'autres partenaires, ainsi que de recevoir gratuitement tous les documents élaborés ou publiés par l'AFIGESE.

La cotisation de base annuelle (montant 2016) est fixée à 340 euros par représentant au sein de l'association. Compte tenu de l'intérêt pour notre collectivité de disposer de collaborateurs toujours mieux formés et en mesure d'apporter des idées, des réflexions et des solutions durables à nos problématiques de gestion, il est proposé de faire adhérer la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane à l'AFIGESE, et de faire participer jusqu'à 5 collaborateurs.

Il est proposé à l'Assemblée d'approuver l'adhésion de la collectivité à l'AFIGESE et d'autoriser le règlement de la cotisation annuelle dans le cadre des crédits ouverts annuellement au budget, pour un maximum de cinq représentants. »

Le Bureau communautaire approuve à la majorité absolue l'adhésion de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay Artois-Lys Romane à l'Association Finances-Gestion-Evaluation des collectivités territoriales (AFIGESE) et autorise le règlement de la cotisation annuelle dans le cadre des crédits ouverts annuellement au budget, pour un maximum de cinq représentants.

Rapporteur : WACHEUX Alain

2) MUTUALISATION DES SERVICES FONCTIONNELS - MISE EN PLACE D'UN SERVICE MUTUALISÉ « EXPERTISE JURIDIQUE, INFORMATIQUE, RESSOURCES HUMAINES »

« Le schéma de mutualisation d'Artois Comm. a été adopté à l'unanimité par délibération du Conseil communautaire du 29 juin 2016.

La mutualisation répond à un objectif de rationalisation de la dépense publique, d'efficacité tout en préservant l'identité des communes.

Dans ce cadre, la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane propose aux communes la mutualisation des services fonctionnels, les conseils et l'expertise informatique, juridique, dans les domaines des ressources humaines ainsi que l'accès à des groupements de commandes.

A cette fin, il convient de mettre en place :

- Un service mutualisé en matière d'expertise informatique, juridique et ressources humaines ;
- Des groupements de commandes.

Les missions de conseil et d'expertise exercées par la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane pour le compte de la commune donnent lieu au paiement d'une contribution annuelle par la commune fixée à 1 euro par an et par habitant, la population communale totale prise en compte étant celle fournie par l'Insee au premier janvier de l'année.

Il est proposé en conséquence à l'Assemblée :

- d'approuver la mutualisation des services fonctionnels telle que précisée ci-dessus ;
- d'approuver les termes de la convention type annexée à la délibération, étant précisé que la signature des conventions avec chaque commune fera l'objet d'une décision de Président ;
- de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2017, la contribution annuelle à 1 euro/habitant. »

Le Bureau communautaire décide à la majorité absolue approuve la mutualisation des services fonctionnels telle que précisée ci-dessus, **approuve** les termes de la convention type annexée à la délibération, étant précisé que la signature des conventions avec chaque commune fera l'objet d'une décision de Président, et **fixe** à compter du 1^{er} janvier 2017, la contribution annuelle à 1 euro/habitant.

Rapporteur : WACHEUX Alain

3) ADHESION ET DESIGNATION DE REPRÉSENTANTS AU SEIN DE DIVERSES STRUCTURES

« Par délibération du 23 janvier 2017, le Conseil communautaire a décidé de déléguer une partie de ses attributions au Bureau communautaire, dont notamment l'adhésion à toutes structures associatives et/ou réseaux d'échange d'informations et la désignation de représentants au sein de ces structures.

Suite à la fusion, il est proposé de procéder à la désignation des représentants de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane au sein de ces différentes instances.

Ces délégués sont élus au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative.

Il est précisé que ces désignations peuvent porter sur tout membre du Conseil communautaire.

En application de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée peut décider, au préalable et à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret pour ces désignations.

Chaque désignation donnera lieu à une délibération spécifique.

Il est proposé à l'Assemblée de désigner les représentants suivants :

- ***En matière de Ressources Humaines :***

- ✓ **CNAS (Comité National d'Action Sociale)**

- 1 représentant : M. Jacques FLAHAUT

- ✓ **ADIAJ Formation (Association pour le Développement de l'Information Administrative et Juridique)**

- 1 représentant : M. Philippe MILOSZYK

- ***En matière de Développement économique :***

- ✓ **Action Apes (Acteurs pour une Economie Solidaire du Nord/Pas de Calais)**

- 1 représentant titulaire : M. Gérard DELAHAYE

- 1 représentant suppléant : M. Jacques NAPIERAJ

- ✓ Action plasturgie Artois Flandres
- 1 représentant titulaire : M. Pierre MOREAU
- 1 représentant suppléant : M. René HOCQ

- ✓ Action Cluster Senior
- 1 représentant titulaire : M. Pierre MOREAU
- 1 représentant suppléant : M. Pierre SELIN

- ✓ Association ADITEC PAS-DE-CALAIS - CEEI (Centre Européen d'entreprise et d'innovation)
- 1 représentant : M. Pierre MOREAU

- ✓ Association Artois Initiative
- 3 représentants : M. Gérard DELAHAYE
M. René HOCQ
M. Bernard DELELIS

- ✓ Association ACSIA (Association des Collectivités Sites d'Industrie Automobile)
- 1 représentant : M. Pierre MOREAU

- ✓ Association EURALENS
- 2 représentants : M. Alain WACHEUX
M. Thierry TASSEZ

- ✓ Association PALME (Association nationale pour la qualité environnementale et le développement durable des territoires d'activités)
- 1 représentant titulaire : M. René HOCQ
- 1 représentant suppléant : M. Philippe MILOSZYK

- ✓ Association RAFHAEL, Réseau des Agglomérations de Flandres du Hainaut, de l'Artois et du Littoral
- ✓ 2 représentants titulaires :
✓ M. Alain WACHEUX
✓ M. Gérard DELAHAYE
- 2 représentants suppléants :
Mme. Nadine LEFEBVRE
M. Thierry TASSEZ

- ✓ Association NFID (Nord France Innovation Développement)
- 1 représentant : M. Pierre MOREAU

- ✓ Association INOTEP, pôle d'excellence BTP
- 1 représentant : M. Pierre MOREAU

- ✓ Association CD2E (Création et Développement d'Eco-Entreprises)
- 1 représentant : M. Gérard DELAHAYE

- ✓ Association Eura Industry Innov
- 1 représentant : M. Pierre MOREAU

✓ Mission locale de l'Artois

- Secteur de l'Auchellois : M. Jacques FLAHAUT
- Secteur du Barlinois : M. Gérard PAILLARD
- Secteur du Béthunois : M. Olivier GACQUERRE, M. Bruno CHRETIEN et M. Patrice ANDREOTTI,
- Secteur du Beuvrygeois : Mme Nadine LEFEBVRE
- Secteur du Bruaysis : M. Alain WACHEUX, M. René FLINOIS, M. Maurice LECONTE, M. Marcel COFFRE et Mme Marie-Thérèse ROJEWSKI
- Secteur du SIVOM des 2 Cantons : M. Gérard DELAHAYE, M. Philippe DRUMEZ
- Secteur du Noeuxois : M. Serge MARCELLAK
- Secteur du Lillerois : Mme. Nathalie DUQUENNE et M. Bernard DELELIS
- Secteur d'Isbergues : Jacques NAPIERAJ

✓ NFI (Nord France Investissement)

- 1 représentant titulaire : M. Gérard DELAHAYE
- 1 représentant suppléant : M. René HOCQ

✓ PLIE (Association PBI)

- 8 représentants au Conseil d'Administration :

- M. Pierre MOREAU
- M. Gérard DELAHAYE
- M. Patrice ANDREOTTI
- M. Yves DUPONT
- M. Roger VALET
- Mme Yvette CARNEAUX
- M. Jacques NAPIERAJ
- Mme Nathalie DUQUENNE

• *En matière de Promotion du territoire (projets touristiques)*

✓ Association Lys sans frontière

- 6 représentants :

3 représentants titulaires :

- M. Christophe FIANCETTE
- Mme Nadine LEFEBVRE
- Mme Nathalie DUQUENNE

3 représentants suppléants :

- Mme. Claudine VINCENT
- M. Hervé DEROUBAIX
- M. Guy BOUVART

• *En matière d'Environnement :*

✓ Association ATMO (association régionale pour la surveillance et l'évaluation de l'atmosphère) -
Assemblée Générale et Conseil d'administration

- 1 représentant titulaire : M. Jacques SWITALSKI
- 1 représentant suppléant : M. Marcel COFFRE

- ✓ Association AMORCE
- 1 représentant titulaire : M. Marcel COFFRE
- 1 représentant suppléant : M. Raymond GAQUERE

- En matière d'aménagement du territoire :

- ✓ Arim (Association de Restauration Immobilière)
- 1 représentant : Mme. Nadine LEFEBVRE

- ✓ Mission Bassin Minier
- 1 représentant titulaire : M. Alain WACHEUX
- 1 représentant suppléant : M. Yves DUPONT

- ✓ Comité local de développement de l'Artois du PACT du Pas-de-Calais
- 1 représentant : Mme. Nadine LEFEBVRE

- ✓ AULA
- 13 titulaires et 13 suppléants à l'Assemblée Générale

ASSEMBLEE GENERALE :

| Délégués titulaires | Délégués suppléants |
|-----------------------|----------------------|
| WACHEUX Alain | MALBRANQUE Gérard |
| NAPIERAJ Jacques | LEMAITRE Claude |
| LEFEBVRE Nadine | MASSART Yvon |
| DEROUBAIX Hervé | FIANCETTE Christophe |
| MARCELLAK Serge | COURTOIS Jean-Louis |
| DUPONT Yves | LEMOINE Jacky |
| COFFRE Marcel | MARTEL Jean Jacques |
| GUISLAIN Arnaud | PICQUE Arnaud |
| CAILLIAU Bernard | BAROIS Pascal |
| DECOURCELLE Catherine | LECONTE Maurice |
| TASSEZ Thierry | DELEVAL Eric |
| MOREAU Pierre | JOLY Alain |
| LEVENT Isabelle | DELELIS Bernard |

et 7 titulaires et 7 suppléants au Conseil d'Administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

| Délégués titulaires | Délégués suppléants |
|---------------------|-----------------------|
| WACHEUX Alain | GUISLAIN Arnaud |
| NAPIERAJ Jacques | CAILLIAU Bernard |
| DEROUBAIX Hervé | TASSEZ Thierry |
| MARCELLAK Serge | MOREAU Pierre |
| DUPONT Yves | BAROIS Pascal |
| COFFRE Marcel | DECOURCELLE Catherine |
| LEFEBVRE Nadine | LEVENT Isabelle |

- En matière d'environnement

- ✓ Association "les éco maires »

- 1 représentant : M. Raymond GAQUERE

Le Bureau communautaire **décide** à la majorité absolue de ne pas procéder au scrutin secret pour les désignations des membres au sein de ces différentes structures, et **désigne** les représentants de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane comme précisé ci-dessus.

Chaque désignation donnera lieu à une délibération individuelle.

Rapporteur : WACHEUX Alain

4) OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT DE REVITALISATION RURALE - PAYS DE LA LYS ROMANE – PHASE OPÉRATIONNELLE – ATTRIBUTION DES AIDES LOCALES – PHASE D'ATTRIBUTION N°19

« Par délibération du 24 juin 2013, sur avis favorable de la Commission ANAH du Pas-de-Calais en date du 23 mai 2013, le Conseil communautaire de la Communauté Artois-Lys a décidé d'engager la phase opérationnelle de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Revitalisation Rurale (OPAH-RR) sur le Pays de la Lys romane, d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'étude pour le compte du Pays, de solliciter l'Etat et la Région Nord-Pas-de-Calais pour les aides aux travaux, de solliciter l'Etat pour le financement de l'ingénierie en charge du suivi animation de l'opération, de donner délégation au Bureau pour le suivi de cette action et d'autoriser Monsieur le Président à signer les pièces nécessaires à la réalisation de cette action.

Une convention a été signée avec la Communauté de Communes Artois-Flandres pour étendre l'opération sur leur territoire.

Un marché relatif à l'animation et au suivi de l'OPAH-RR a été attribué à l'opérateur CitéMétirie (Paris) pour un démarrage de la phase opérationnelle au 2 janvier 2014.

La convention d'application de l'OPAH-RR a ensuite été signée le 2 janvier 2014 avec l'ANAH pour la durée de l'OPAH (du 2 janvier 2014 au 31 décembre 2018), et modifiée par avenant signé entre l'ANAH, la Région Nord-Pas-de-Calais et le Pays de la Lys romane afin d'intégrer les modalités d'intervention des aides de la Région Nord-Pas-de-Calais dans le cadre du dispositif.

Par arrêté en date du 13 septembre 2016, Madame la Préfète a décidé la création de la Communauté d'agglomération issue de la fusion de la Communauté d'agglomération de Béthune, Bruay, Noeux et Environs et des Communautés de communes Artois-Flandres et Artois-Lys au 1^{er} janvier 2017.

Il convient désormais de poursuivre les attributions d'aides locales aux propriétaires occupants et bailleurs dont les dossiers ont été instruits et validés par l'ANAH au titre de l'OPAH-RR Lys romane en 2016, selon les modalités en vigueur lors du dépôt des dossiers. Il est précisé que compte tenu du délai accordé aux propriétaires occupants et bailleurs pour réaliser leurs travaux, le dispositif d'attribution se poursuivra au plus tard jusqu'au 31 décembre 2018.

Il est demandé à l'Assemblée d'approuver l'attribution des aides locales (EPCI - Région) complémentaires aux aides de l'ANAH de l'OPAH-RR du périmètre de l'ex-Pays de la Lys romane aux dossiers qui suivent :

N°102 : Madame Marie TIRLOY 1, la Place 62190 AUCHY-AU-BOIS

Catégorie : Travaux Energie – Très modeste

| | |
|--|--|
| Montant des travaux subventionnables : | 18 814 € HT (sur 26 410,34 € TTC de travaux) |
| Subvention ANAH | : 9 407 € |
| Subvention EPCI | : 1 125 € |
| Prime Habiter mieux ANAH | : 3 500 € |
| Prime EPCI Habiter Mieux | : 500 € |
| <u>Subvention Région</u> | : 1 315 € |
| Total subventions | : 15 847 € (60 % du montant TTC des travaux) |
| Dont total aide EPCI | : 1 625 € |

N°103 : Monsieur Frédéric CAMPAGNE 23, rue du Maréchal Foch 62330 GUARBECQUE

Catégorie : Travaux Energie – Très modeste intermédiaire

| | |
|--|--|
| Montant des travaux subventionnables : | 13 974 € HT (sur 21 522,18 € TTC de travaux) |
| Subvention ANAH | : 4 891 € |
| Prime Habiter Mieux ANAH | : 2 000 € |
| Subvention EPCI | : 1 048 € |
| Prime Habiter Mieux EPCI | : 500 € |
| <u>Subvention Région</u> | : 822 € |
| Total subventions | : 9 261 € (43 % du montant TTC des travaux) |
| Dont total aide EPCI | : 1 548 € |

N°104 : Monsieur René-Guy RIGAUD 5, rue du Marais 62120 MAZINGHEM

Catégorie : Travaux Energie – Très modeste Travaux Energie – Très modeste intermédiaire

| | |
|--|---|
| Montant des travaux subventionnables : | 4 020 € HT (sur 4 237,68 € TTC de travaux) |
| Subvention ANAH | : 2 009 € |
| Prime Habiter Mieux ANAH | : 402 € |
| <u>Prime Habiter Mieux EPCI</u> | : 500 € |
| Total subventions | : 2 911 € (69 % du montant TTC des travaux) |
| Dont total aide EPCI | : 500 € |

N°105 : Monsieur Gilles LELEU 11, rue de la longue Raie 62157 ALLOUAGNE

Catégorie : Travaux Energie – Modeste intermédiaire

| | |
|--|---|
| Montant des travaux subventionnables : | 9 640 € HT (sur 11 432,47 € TTC de travaux) |
| Subvention ANAH | : 3 373 € |
| Prime Habiter Mieux ANAH | : 964 € |
| Prime Pays Habiter EPCI | : 500 € |
| <u>Subvention Région</u> | : 500 € |
| Total subventions | : 5 337 € (46 % du montant TTC des travaux) |
| Dont total aides EPCI | : 500 € |

N°106 : Monsieur Julien DUTOIS 8 Rue de l'Ecole 62190 LESPESES

Catégorie : Energie – Très modeste

| | |
|--|--|
| Montant des travaux subventionnables : | 12 800 € HT (sur 13 872,68 € TTC de travaux) |
| Subvention ANAH | : 5 663 € |
| Prime Habiter Mieux ANAH | : 1 133 € |
| Subvention EPCI | : 850 € |
| Prime Habiter Mieux EPCI | : 500 € |
| <u>Subvention Région</u> | : 1 346 € |
| Total subventions | : 9 492 € (68 % du montant TTC des travaux) |
| Dont total aide EPCI | : 1 350 € |

Le Bureau communautaire approuve à la majorité absolue l'attribution des aides locales (EPCI - Région) complémentaires aux aides de l'ANAH de l'OPAH-RR du périmètre de l'ex-Pays de la Lys romane, aux porteurs des dossiers présentés ci-dessus et **autorise** le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer toutes les pièces afférentes.

Rapporteur : WACHEUX Alain

5) ADHESION A L'UNCCAS ET L'UDCCAS – VERSEMENT DES COTISATIONS ANNUELLES

« Par arrêté préfectoral en date du 14 octobre 2016, les compétences optionnelles de la communauté d'agglomération de Béthune, Bruay, Noeux et Environs ont été étendues à la compétence « Action sociale d'intérêt communautaire », laquelle est reprise dans l'arrêté préfectoral du 26 Décembre 2016 fixant les compétences de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys romane issue de la fusion.

En application de leurs statuts, l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale (UNCCAS) et l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale du Pas de Calais (UDCCAS), dispensent des conseils techniques et réalisent des publications spécialisées dans ce domaine.

La Communauté d'Agglomération souhaite bénéficier dès aujourd'hui d'un accompagnement technique, juridique et méthodologique pour l'installation du Centre Intercommunal d'Action Sociale et le lancement de ses principaux chantiers, notamment la réalisation de l'Analyse des Besoins Sociaux

Cela permettra d'intégrer un réseau d'élus et de professionnels de l'action sociale, et de disposer d'une offre de formation, d'informations régulières et de temps d'échanges et de sensibilisation.

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- d'adhérer à l'UNCCAS dont le siège est situé à : 11 Rue Louise Thuliez 75019 Paris
- d'adhérer à l'UDCCAS du Pas de Calais dont le siège social est situé à : Mairie - Rue Grande 62620 Ruitz
- de verser les cotisations statutaires annuelles fixées par les instances habilitées des Unions.
Pour l'année 2017, elles s'élèvent à :

- 10 068 € à l'UNCCAS (montant plafonné)
- 4 169 € à l'UDCCAS (soit 0.015€/habitant). »

Le Bureau communautaire décide à la majorité absolue d'adhérer à L'UNCCAS ET L'UDCCAS aux conditions décrites ci-dessus et **autorise** le paiement des cotisations annuelles.

Vu pour être affiché le 7 février 2017 conformément aux prescriptions des articles L.5211-1 et L.2121-25 du Code Général des Collectivités territoriales.

Le Président,

Alain WACHEUX